

95, rue Coli,

Casablanca, 19 Février 1943.

Monsieur Négrier,
Chef du Cabinet Diplomatique,
RABAT.

Monsieur,

Deux de mes employés: Gérard et Hans SCHEIDT, anciens "engagés volontaires", ont été convoqués par la police il y a environ deux semaines, et relâchés immédiatement, ainsi que vous le verrez par les copies de la correspondance échangée avec Monsieur Boyer, Chef de la Police Administrative à Casablanca.

Ils reçoivent maintenant une autre convocation que je ne comprends certainement pas. S'ils ont été libérés, après examen, il y a deux semaines, pourquoi est-il nécessaire d'avoir d'autres entretiens? La police les aurait informés qu'ils auraient le choix, dans les huit jours, entre la Légion Étrangère, le Corps franc, ou un camp de concentration.

Je ne connais pas l'origine de cette dernière mesure, et comme il y a plusieurs bureaux à Rabat, voudriez-vous avoir l'obligeance de faire régler cette question pour nous éviter d'être l'objet de continuelles interventions de ce genre.

Je vous en remercie, et vous prie de croire, Monsieur, en mes sentiments très distingués.

Leslie O. Heath,
Délégué du "American Friends Service Committee."

Copies incluses.